

# Fédérations Syndicales de cheminots

## CGT – FO – SUD-Rail – CFE/CGC

Paris, le 30 octobre 2006

*Madame Anne-Marie Idrac  
Présidente de la SnCF  
34, rue du Commandant Mouchotte  
75699 Paris Cedex 14*

Objet : Préavis de grève

Madame la Présidente,

L'accélération des projets de réorganisations, les restructurations, filialisations, organise en profondeur le remodelage et le fonctionnement de l'entreprise publique SNCF.

Ces évolutions imposées le plus souvent à marche forcée se conjuguent avec l'arrivée de plus en plus importante de la concurrence privée intra-modale et favorisent le dumping social.

En lien avec cette politique libérale, le désengagement de l'Etat se poursuit.

Après deux années d'application du plan Fret, Gouvernement et Direction SNCF portent la responsabilité de la situation catastrophique de cette activité. La réponse à cette situation de l'activité Fret SNCF ne peut en aucun cas être sa filialisation. Un tel projet remettrait en cause le caractère intégré de l'entreprise et rencontrerait l'opposition des cheminots.

La structuration en branches a un seul but, la rentabilité financière. Elle vise aussi à créer l'adaptation à la concurrence par la réduction des « coûts du travail » et aussi l'abandon d'activités jugées non rentables.

Les cheminots, qu'ils soient exécution, maîtrises ou cadres, sont au quotidien confrontés aux conséquences de la mise en œuvre de ces décisions de fusions, réorganisations...qui bouleversent et fragilisent le Service Public SNCF.

Associé à tous ces projets, l'emploi à statut est fortement impacté.

Avec les 2 750 suppressions prévues cette année, 14 000 emplois de cheminots auront disparu de la carte depuis 2002. Les conséquences se font ressentir durement sur le terrain avec les répercussions sur le service rendu aux usagers et sur les conditions de travail des cheminots.

Le mécontentement et les inquiétudes sur l'avenir du statut et du régime spécial s'expriment de plus en plus fortement. Les exigences pour le développement du Service Public, du FRET et de l'emploi se font de plus en plus pressantes.

Des revendications salariales importantes dans l'entreprise demeurent. Elles n'ont toujours pas trouvé de réponses de la part de la Direction.

En s'appuyant sur les actions revendicatives qui se développent dans les établissements, les Fédérations Syndicales de cheminots CGT – FO – SUD-Rail – CFE/CGC exigent :

 **Pour le Fret SNCF :**

- L'engagement que FRET SNCF ne sera pas filialisé.
- L'arrêt des décisions à caractère irréversible qui affaiblissent l'appareil de production et compromettent l'avenir .
- L'engagement d'une politique de développement et de volume avec fixations d'objectifs et octroi des moyens correspondants.

 **Pour le Service Public :**

- Le maintien du caractère intégré de l'entreprise publique ;
- Le retour de tâches externalisées dans la maison mère SNCF.
- La prise en compte des demandes faites par les organisations syndicales au sujet d'un certain nombre de réorganisations qui posent problèmes et sont contestées par le personnel.

 **Pour l'emploi et le statut :**

- L'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en œuvre d'un programme de recrutements au statut ;
- La réalisation immédiate des embauches prévues en 2006 et un recrutement supplémentaire de 1 500 cheminots au statut pour répondre efficacement à l'augmentation du trafic VFE et TER, au besoin de développement du Fret ;
- Le respect du dictionnaire des filières et du RH 0077.

 **Pour les salaires dans l'immédiat :**

- L'attribution d'un véritable 13<sup>ème</sup> mois.

 **Sur les révocations**

- La suspension des conseils de discipline et des mesures disciplinaires engagées, dans l'attente des conclusions de l'expertise sur le système informatique de Mosaïque.

Conformément à l'article L 521-3 du code du travail, les Fédérations CGT – FO – SUD.Rail – CFE/CGC vous déposent un préavis de grève à partir du mardi 07 novembre 2006 20h00 au jeudi 09 novembre 2006 à 8h00.

Le préavis couvre l'ensemble du personnel de la SNCF.

Elles sont disponibles pour engager des négociations sur les revendications exprimées dans le cadre du préavis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

CGT  
Didier LE RESTE

FO  
Eric FALEMPIN

SUD-Rail  
Christian MAHIEUX

CFE/CGC  
Gérard BLANC